



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 18 mai 2026
Délibération n°2026/12/ADM

REÇU LE :
29 MAI 2026
A la Sous-Préfecture de MURET

Objet :

Détermination de la composition du
Bureau

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 42 (32 titulaires et 10 suppléants)
Excusés : 5
Absents : 5
Votants : 42
Date de la convocation : 12/05/2026

ARRIVÉE

02 JUN 2026

PETR PAYS SUD
TOULOUSAIN

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes à Saint-Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Monsieur Bastien HÔ.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

M. Paul-Marie BLANC, M. Daniel PARÉDÉ, Mme Cécile SALAS, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Joël ROQUEBERT, M. Jacques SERVAT, M. Yannick ROUANET, M. Anicet AGBOTON, M. Gérard ROLLAND, M. Philippe DUPRAT et Mme Emilie BRUGUIER (titulaires) et M. Arnaud PERRIER, M. François DEPRez, Mme Claudine LAFARGUE VIATGE et Mme Sylvie GERARD (suppléants).

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Mme Hélène JOACHIM, M. Dominique BLANCHOT, M. Régis GRANGE, M. François PIQUEMAL, Mme Nadia ESTANG, Mme Marilynne TORRES, Mme Stéphanie FERE, Mme Danielle TENSA, M. René AZEMA, M. Olivier CARTE et M. Patrice SCAPIN (titulaires) et M. Manuel DA SILVA CORREIA, Mme Sandra DEJEAN et M. Philippe ROBIN (suppléants).

Communauté de Communes du Volvestre :

M. François ARLET, Mme Sylvette CONDIS, M. Jean-Luc DORBES, M. Daniel ESCORIHUELA, M. Bastien HO, Mme Evelyne ICARD, M. Laurent LAFFONT-PORTET, M. Didier LAMARQUE, Mme Sophie PETAUT-JEAN et Mme Marie-Françoise VIDAL (titulaires) et M. Jean CHALDUC, Mme Maëlys FALC et Mme Elodie FAYE (suppléants).

Présents mais n'ayant pas voté : Mme Corinne LEBRUN, M. Patrick CASTRO, Mme Martine BORDENAVE, Mme Monique DUPRAT et M. Alain SENTENAC.

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Frédéric PASIAN et M. Jean-Christophe SANCHEZ.**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. Serge DEJEAN et M. Jean-Louis RÉMY.**

Communauté de Communes du Volvestre : **M. Max CAZARRÉ.**

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : **M. Alain DUTREY et M. Jean DANGLA.**

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : **M. René MARCHAND.**

Communauté de Communes du Volvestre : **M. Pierre DELMAS et M. Stéphane WAWRZYNIAK.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Secrétaire de séance : Mme Sophie PETAUT-JEAN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,
Vu l'article L. 2122-4 du CGCT,

Le Président expose à l'assemblée :

Le Bureau est composé du Président et des vice-présidents élus mais il peut être complété par d'autres membres, composition fixée par délibération.

Il conviendrait de permettre aux Présidents des 3 intercommunalités d'intégrer le Bureau pour plus de fluidité dans les décisions stratégiques à prendre au niveau du PETR.

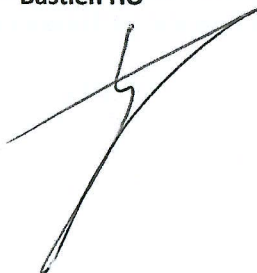
Le Président propose d'ouvrir le Bureau à 1 membre élu à l'assemblée du PETR et à 2 membres invités sans voix délibérative qui seraient les 2 présidents d'intercommunalités non élus au conseil syndical du PETR.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- D'élire un membre simple au Bureau en plus du Président et des 9 vice-présidents,
- D'inviter aux réunions du Bureau les 2 présidents d'intercommunalités non élus au conseil du PETR.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président
Bastien HÔ



PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.payssudtoulousain.fr

Il ne faudrait pas le noter dans la délib. a être noté dans cette délib.